

PROCÈS-VERBAL

Séance du 3 octobre 2011

Présidence : M. Christian PUHR

1. Appel : 84 Conseillères et Conseillers sont présents

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Elisabeth RUEY-RAY, Stéphanie SCHMUTZ, MM. les Municipaux Claude DUPERTUIS, Olivier MAYOR et Claude ULDRY

VUILLE Nathalie, secrétaire – DUCRY Jean-Marc, huissier

Excusée : Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE

Excusés: BIELER Eric, BISCHOFBERGER Jean, CORNU Yvan, DE GARRINI Luciano, DEMETRIADES Alexandre, GRAF Albert, GRAF ZAUGG Marlyse, HANHART Jacques, KARLEN Dominique, OEGGERLI Damien, PERRET Philippe-Jean, REBETEZ Christian, REHOUMA Lassaad, SCHALLER Anik, THUILLARD Chantal

Absent: GLASSON Philippe

2. Procès-verbal de la séance du 29 août 2011

Le procès-verbal est accepté à une large majorité et 1 avis contraire.

3. Approbation de l'ordre du jour

M. le Président propose la modification suivante :

- Ajout d'un point 21bis : « Interpellation du PIN sur la stratégie municipale d'acquisitions de biens fonciers. »

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

L'ordre du jour tel que modifié est accepté à une large majorité et 2 abstentions.

4. Communications du Bureau

- M. le Président informe le Conseil que les Présidents des groupes ont rencontré M. le Syndic pour discuter de la nouvelle procédure de convocation des commissions. A l'issue de cette réunion, il a été décidé que la date, le lieu et l'heure de la séance figureront sur les préavis. Dans la mesure du possible, aucune séance ne sera convoquée avant 19h. Les commissions seront convoquées au plus tôt dans un délai de 14 jours suivant la séance du Conseil. Au cas où un préavis devrait faire l'objet d'un rapport pour la séance suivante, la séance pourra être fixée dans un délai de 7 jours, d'entente entre le Municipal responsable et le 1^{er} nommé. Le Bureau joindra une liste des préavis et des dates des séances, document envoyé aux Conseillers. La procédure de désignation du 1^{er} nommé et des commissaires demeure inchangée. La procédure mise en place est à l'essai jusqu'au 31 mars 2012. Un bilan sera alors établi pour déterminer si elle est assimilée et approuvée par le Conseil. Dans d'affirmative, le règlement du Conseil sera mis à jour.
- Le Bureau a reçu deux lettres de la Municipalité concernant les réponses à donner à la motion de M. Fabrice BODMER demandant la remise en état de la ruelle de l'Industrie ainsi qu'à la proposition d'un règlement de la gestion des déchets faite par MM. Régis JOLY et David SAUGY. La Municipalité demande un délai supplémentaire et compte

répondre à M. Bodmer dans le courant de l'automne et au printemps 2012 à MM. Joly et Saugy. Le Bureau a donné une suite favorable à ces demandes.

- M. le Président demande de l'aide de Conseillers pour le dépouillement des élections du 23 octobre.

5. Assermentation

M. le Président procède à l'assermentation Mme Anna-Barbara KOHLER, UDC.

6. Rapport de la commission des pétitions concernant celle du 27 avril 2011 au sujet des requérants d'asile.

Rapporteur : M. Bernhard WILLI

M. Bernhard WILLI insiste pour que les textes des pétitions soient à l'avenir envoyés par le Bureau lors de leur dépôt. Cette pétition avait été adressée à M. Frédéric TSCHUY, ancien Président du Conseil.

M. le Président souligne que certains points de cette pétition sont de compétence municipale, d'autres de compétence du Conseil d'Etat.

La discussion est ouverte.

Pour M. Raymond CARRARD, lorsqu'une pétition est dictée par des motifs honorables, il est justifié de la prendre en considération, même si on n'est pas forcément d'accord avec son contenu. Dans le cas de la pétition qui est soumise ce soir, même si la commission a jugé qu'elle est recevable sur la forme, il est hors de question pour les socialistes d'accepter sa prise en considération, car cette pétition est foncièrement motivée par la xénophobie et le racisme, pour les raisons suivantes :

1. Les initiateurs de cette pétition sont déterminés à empêcher qu'une soixantaine de requérants, dont notamment des familles, puissent être accueillis décemment et durablement dans des logements que la Fondation Esp'Asse propose de construire à ses frais, sans qu'il n'en coûte un sou à la Commune, des logements qui, il le précise, ne seront d'ailleurs pas seulement destinés aux requérants. Il souligne ici qu'il aurait été scandaleux que la Municipalité ne saisisse pas cette opportunité en délivrant l'autorisation de construire, quand on sait que l'Ouest vaudois a manqué à ses responsabilités en abandonnant aux autres régions du canton le soin d'héberger les requérants attribués au canton. Il aura fallu la contrainte du canton pour que Nyon, puis Gland ouvrent des abris PC, à défaut d'autre chose.
2. Comme le Conseil le sait sans doute, afin d'empêcher à tout prix l'ouverture du centre de l'Etraz, les initiateurs de cette pétition ont fait également recours contre l'autorisation de construire, un recours qui est toujours pendant. Sans ce recours, l'abri PC en Oie aurait déjà pu être fermé à la fin de l'année passée. Il fait cette remarque à l'intention des voisins de cet abri : ils pourraient croire en effet que les initiateurs ont tout fait pour que l'abri PC puisse être fermé le plus rapidement possible.
3. Avec cette pétition, les initiateurs aimeraient maintenant avoir l'appui politique et moral du Conseil communal dans leur demande que la Commune retire son autorisation de construire et qu'elle se débrouille pour loger des requérants le plus loin possible des écoles. Ce qui tient lieu de pensée à ces initiateurs est transparent : quels qu'ils soient et même s'il s'agit de familles, des requérants logés à proximité de nos écoles représenteront toujours une menace permanente pour nos enfants, car ce sont des criminels en puissance, dont on ne peut attendre que des incivilités ou du trafic de drogue, d'autant plus si ce sont des noirs.

4. A propos du trafic de drogue : comme beaucoup de Nyonnais et notamment les voisins de l'abri PC, il s'est toujours demandé comment il se faisait que les efforts conjugués de notre police municipale, de la police cantonale et de l'EVAM ne parvenaient pas à mettre fin à ce trafic. Il était à croire que les autorités responsables ne faisaient pas vraiment tout le possible nécessaire pour en finir avec cette situation, une situation qui ne pouvait que servir la cause des anti-requérants avec le résultat qu'on connaît aujourd'hui avec cette pétition. Il est un petit peu rassuré en ayant découvert mercredi passé dans la presse que la police a démantelé un vaste réseau qui s'était mis en place dans notre région, orchestré par des Suisses de St-Cergue et impliquant 76 personnes, dont quelques requérants. Vu que la plupart des personnes impliquées sont des gens bien de chez nous, il faut espérer qu'on cessera désormais d'incriminer systématiquement les requérants d'asile à propos de drogue. Il espère aussi que nos autorités ont enfin mesuré l'importance de sécuriser tout lieu d'accueil de requérants afin de ne pas alimenter les réactions hostiles à leur égard.
5. Il en vient enfin à la question de ce centre d'accueil que le Conseil de la Fondation Esp'Asse propose de créer sur son parking à l'Etraz. Il imagine que la très grande majorité du Conseil communal ignore qui sont les membres du Conseil de cette fondation à l'origine de cette honorable proposition. Car, précise-t-il encore une fois : ce n'est pas la Municipalité qui est à l'origine de ce projet, elle n'a fait que délivrer l'autorisation de construire des logements provisoires. Dès lors que le Conseil saura qui sont les personnes porteuses de ce projet à l'Etraz, il ose croire que personne dans ce Conseil ne se permettra de les suspecter de naïveté, d'angélisme ou d'irresponsabilité. Parmi les 5 membres du Conseil de fondation d'Esp'Asse figurent 3 éminents représentants du Parti libéral-radical de notre région. Le président est M. Jean-Claude Christen, ancien préfet radical du district de Nyon, au conseil de fondation depuis 10 ans. Les 2 autres personnalités du PLR sont Mme Catherine Labouchère, députée, co-présidente du PLR vaudois, au conseil depuis 3 ans et M. Hans-Rudolph Kappeler, député et ancien syndic de Prangins, également au conseil depuis 3 ans.

Enfin, pour en revenir à la question de prendre en considération ou non la pétition qui est soumise ce soir, il semble à M. Carrard que les choses sont parfaitement claires : soit les Conseillers pensent qu'on ne peut pas faire confiance au Conseil de fondation d'Esp'Asse et notamment à ces 3 personnalités du PLR pour obtenir les garanties permettant de dissiper les craintes du voisinage du futur centre, notamment quant au trafic de drogue, alors il faut se prononcer pour la prise en considération de cette pétition. Si au contraire, ils pensent qu'on peut faire confiance au sens des responsabilités de ces personnalités, alors il les invite à refuser fermement la prise en considération de cette pétition, malgré la recommandation de notre commission.

M. André CATTIN ne peut admettre ce que prétend M. Carrard. Il est clair qu'il y a un passage qui mène à l'école du Rocher où passent chaque jour des centaines d'enfants. Même si l'on prétend que des familles logeront dans ces habitations, il y aura toujours des tas de gens qui ne respectent pas nos lois et nos règles et qui mettront en danger nos enfants. Il a proposé à la Municipalité d'étudier une possibilité à l'Asse, mais il n'a reçu aucune réponse, car il n'y a pas la volonté de rechercher autre chose. Quant aux personnes honorables qui sont dans le conseil de l'Esp'Asse, il souligne qu'aucune d'entre elles n'habite Nyon.

M. Yves FROIDEVAUX rappelle que la ville doit légalement héberger des requérants. On peut continuer à bricoler comme jusqu'à maintenant et se retrouver à nouveau dans deux ans avec des requérants dans un abri ou on peut trouver une autre solution qui lui semble plus stable et plus intelligente, qui résoudra une partie des problèmes. Il estime qu'il faut aller dans cette direction et recommande de ne pas envoyer cette pétition à la Municipalité. De plus, une partie de cette pétition n'est pas de compétence municipale et il se demande s'il ne faudrait pas directement la classer.

M. Pierre WAHLEN pense qu'il ne faut pas se prononcer sur le fond de la pétition mais simplement de s'assurer que la forme en est correcte. Il votera le renvoi à la Municipalité, pas parce qu'il cautionne le fond, mais car elle est recevable dans sa forme. La Municipalité répondra et il pense qu'il en va de la démocratie de fonctionner de cette manière.

M. Guy-François THUILLARD est surpris par les propos de M. Wahlen. En ce qui concerne le fond, il a le même avis que M. Carrard, par contre en ce qui concerne la forme, elle lui paraît inappropriée dans la mesure où il y a une confusion, certainement volontaire, distillée dans les deux textes. Il compare le texte de la pétition d'une part et le texte de l'opposition au permis de construire d'autre part. On veut faire croire qu'il y a plus que deux opposants au permis de construire et on fait voter des gens sur la base de celui-ci alors qu'il s'agit en fait d'autre chose qui est contenu dans ce texte. Dès lors, sur la forme elle-même, il trouve le procédé inacceptable, incorrect et déloyal. Il faut donc refuser la prise en considération de la pétition.

M. Braulio MORA, en tant que président de l'association du quartier de la Redoute, a pu discuter avec les gens sur cette pétition. Les personnes ont signé celle-ci avant tout pour recevoir des réponses de la part de la Municipalité et être rassurées qu'il n'y aura pas toute sorte de trafic. L'association cherche déjà les moyens de les intégrer dans la vie du quartier.

M. Raymond CARRARD ne comprend pas d'où vient l'argumentation de M. Wahlen de savoir uniquement si la pétition est recevable.

Mme Doris ULDRY lui rappelle qu'il s'agit de l'article 145 du règlement, que cette pétition n'est pas concernée par cet article, et qu'elle est donc recevable.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à la majorité, 31 avis contraires et 2 abstentions :

- de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et rapport.

7. *Rapport N° 217 concernant la station d'épuration de l'Asse - Installation de traitement de l'air vicié – Demande de crédit de réalisation de CHF 1'200'000.- HT.*

Rapporteur : M. Maurice GAY

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité et 3 abstentions :

1. un crédit de CHF 1'200'000.- HT est accordé à la Municipalité pour financer l'installation de traitement de l'air vicié à la station d'épuration de l'Asse;
2. le montant de CHF 1'200'000.- HT sera porté en augmentation du compte n° 9143.12 "station d'épuration et collecteurs d'égouts", de la manière suivante :
 - CHF 600'000.- HT, dépenses amortissables en 10 ans
 - CHF 600'000.- HT, dépenses amortissables en 30 ans.

8. *Rapport N° 9 en réponse au postulat de M. Christian Pühr et de Mme Bernadette Nelissen, Conseillers Communaux, intitulé « installation de ruchers urbains à Nyon ».*

Rapporteur : M. Patrick BUCHS

La discussion est ouverte.

M. Maurice GAY est favorable à ce rapport, néanmoins il demande un nom de pesticide qui pourrait être utilisé, car il lui semble que peu de pesticides sont actuellement utilisés. Ensuite, il rend attentive la Municipalité sur l'emplacement des ruchers et demande de ne pas forcément les placer dans les parcs où il y a de nombreux promeneurs et enfants.

M. Jean-Claude MERMILLIOD lui répond que l'on utilise effectivement moins de pesticides, mais les graines et semences sont enrobées de pesticides qui se transmettent et arrivent dans le pollen. Les apiculteurs qui mettent leur rucher à l'écart des zones de plaines ont beaucoup moins de problèmes.

M. Patrick BUCHS relève que la disparition des abeilles est un fait acquis, même si l'on ne va pas en trouver la raison dans ce Conseil, mais à notre mesure on se doit de faire quelque chose.

M. Jean-Robert DOUSSE suggère une fête du miel sur le modèle de la fête de la vigne.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à la majorité, 7 avis contraires et 2 abstentions de :

- de prendre acte du rapport municipal N° 9 valant réponse au postulat de M. Christian Puhr et de Mme Bernadette Nelissen, Conseillers Communaux, intitulé « installation de ruchers urbains à Nyon ».

9. *Rapport N° 10 en réponse à la motion de M. Jean Bischofberger, Conseiller communal, intitulée « Motion pour informer la population des niveaux de pollution de l'air dans la commune et des mesures à prendre pour protéger sa santé ».*

Rapporteur : Mme Margaux CARRON

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à la majorité, 12 avis contraires et 5 abstentions :

- de prendre acte du rapport municipal N°10 concernant la réponse à la motion de M. Jean Bischofberger, Conseiller communal intitulée « Motion pour informer la population des niveaux de pollution de l'air dans la commune et des mesures à prendre pour protéger sa santé ».

10. *Rapport N° 11 en réponse au postulat de MM. les Conseillers communaux Christian Puhr et Robert Jenefsky intitulé « Des microcentrales hydrauliques à Nyon ».*

Rapporteur : M. Knut RUPPRECHT

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à la majorité et 6 abstentions :

- de prendre acte du rapport municipal N°11 valant réponse au postulat intitulé « Des microcentrales hydrauliques à Nyon » de MM. les Conseillers communaux Christian Puhr et Robert Jenefsky.

11. *Rapport N° 12 concernant la nouvelle Loi sur le service de défense incendie et secours (LSDIS). Création d'un EPT supplémentaire en vue de la mise en place du futur SDIS régional.*

Rapporteur : Mme Pierrette CHENEVARD

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à la majorité et 7 abstentions :

1. d'accepter la création d'un poste supplémentaire au CRDIS avec la fonction de responsable de l'instruction, en vue de la mise en place du futur SDIS régional
2. d'inclure un montant de CHF 97'000.- dans le budget 2012 pour ce poste et de mettre en route les différentes procédures liées à sa mise en postulation.

12. Rapport N° 13 concernant l'harmonisation des registres - Demande d'un crédit de fonctionnement de 95'000.- TTC.

Rapporteur : M. Gregory DURAND

La discussion est ouverte.

M. Pierre GIRARD souligne que le point 2 des conclusions du préavis contient une erreur. Il ne s'agit probablement pas du compte 620.3112 et suivants qui correspondent à des dépenses d'achat en mobilier, mais il pense qu'il doit s'agir du compte 620.3012 et suivants.

M. le Municipal Claude ULDRY confirme que M. Girard a raison. De plus, il s'agit du budget, non seulement 2012, mais également 2013. Il demande également de supprimer l'année du budget.

M. Gregory DURAND précise que lors de la commission il avait effectivement été question d'effectuer ce travail sur deux ans.

M. le Municipal Claude ULDRY demande simplement de faire les deux corrections.

M. Maurice GAY demande de préciser s'il s'agit de CHF 95'000.- répartis sur deux ans ou s'il s'agit de deux fois cette somme.

Il s'agit bien de CHF 95'000.- répartis sur plusieurs années.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité, 2 avis contraires et 4 abstentions :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de fonctionnement de CHF 95'000.- TTC pour réaliser les travaux nécessaires pour l'harmonisation des registres
2. d'ajouter cette dépense de CHF 95'000.- sur les comptes 620.3012 et suivants du budget.

13. Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat du groupe socialiste nyonnais « pour un aménagement de la cour du Rocher ».

Rapporteur : Mme Josette GAILLE

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité, 1 avis contraire et 2 abstentions :

- de renvoyer ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport

- 14. *Préavis N° 14 concernant la rénovation partielle du rez-de-chaussée et du 1er étage du Musée du Léman. Demande d'un crédit de CHF 678'000.- TTC pour l'étude et la réalisation de travaux de rénovation. Présentation d'un concept de développement pour le musée. Demande d'un crédit de CHF 28'000.- TTC pour la réalisation d'une étude géotechnique.***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 15. *Préavis N° 15 concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2012***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 16. *Préavis N° 16 concernant la simplification administrative et optimisation de la gestion des Services industriels soumis à des marchés partiellement ou totalement en concurrence.***

La discussion est ouverte.

M. Maurice GAY fait remarquer qu'à l'époque du dépôt du préavis N°89/2009, le PLR était d'accord sur la création d'une SA, mais pas sous la forme proposée. Ils ne demandaient pas que les SI restent un service communal comme mentionné en page 2 du préavis. De plus, il rappelle également que ce n'est pas à l'unanimité que la COFIN était d'accord avec la démarche présentée, comme stipulé en page 6. Il souhaite également que la COFIN soit consultée pour ce préavis.

M. Pierre GIRARD signale que la COFIN, d'une manière générale n'est pas favorable à l'octroi d'un crédit cadre. Il rejoint M. Gay que la discussion avait été intéressante, mais que la commission n'avait pas donné son accord formel. Il pense que la Municipalité a franchi un pas un peu grand.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

- 17. *Préavis N° 17 concernant le taux d'activité et indemnités des membres de la Municipalité.***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 18. *Préavis N° 18 concernant une demande d'autorisation de création de 0.8 poste : 0.5 EPT au Service de l'administration générale (SAG) et 0.3 EPT au Service des ressources et relations humaines (R&RH).***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 19. *Préavis N° 19 concernant les indemnités et vacations du Conseil communal – Adaptation et mise en vigueur pour la législature 2011 – 2016.***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

20. Motion de Mme Josette GAILLE pour un parking souterrain derrière la gare à Nyon.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Plus de 10 Conseillers soutiennent le renvoi de la motion à une commission.

21. Postulat de M. Steve EQUÉY intitulé « Prévention ou répression ? Introduisons à Nyon la « Conciliation extra judiciaire » pour un premier dommage commis par un mineur ».

La discussion est ouverte.

M. Steve EQUÉY pense que ce postulat doit être les prémices d'une réflexion plus globale et plus générale qui concerne non seulement les mineurs mais également le trafic de drogue. Ce postulat va dans le sens d'une réflexion cantonale afin d'avoir des conciliations extra-judiciaires.

M. Jacky COLOMB rappelle qu'il est déjà intervenu dans ce Conseil dans le cadre du préavis N° 191 concernant le traitement des incivilités. A cette occasion, il avait fait remarquer qu'il manquait un volet à ce préavis, et ce dont il parlait était précisément de la convocation avant dépôt de plainte devant un Municipal, des petits délinquants, afin de les rendre conscients de leur faute et de leur appliquer rapidement une sanction en rapport direct avec l'infraction commise. Ceci afin de ne pas laisser naître chez les jeunes un sentiment d'impunité dû au délai de comparution en justice. Il avait repris cette idée d'une procédure mise en place dans certaines communes vaudoises et les arguments en sa faveur, lui avaient semblé convaincants. M. le Municipal Olivier MAYOR lui avait alors répondu que la justice pouvait certes faire des ravages quand elle ne prend pas de décision, mais cet aspect n'était pas absent du préavis, notamment avec le programme Puero. Il n'a jamais eu connaissance à Nyon de ce dispositif du programme et il a voulu maintenir sa proposition. Quatre jours plus tard, en pleine campagne électorale, lors d'un débat télévisé, il a voulu insister sur la prévention et répression de la petite délinquance et il a alors reformulé son envie de voir Nyon s'engager d'une manière pro-active en matière de gestion des incivilités et petits délits. Le problème n'est donc pas nouveau, alors même si aujourd'hui l'UDC s'en approprie l'idée, il ne va pas se fâcher et soutiendra ce postulat en espérant que la Municipalité se décide enfin à introduire cette procédure de conciliation extra-judiciaire.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Plus de 10 Conseillers soutiennent le renvoi de la motion à une commission.

21bis. Interpellation du PIN sur la stratégie municipale d'acquisitions de biens fonciers (en annexe).

22. Réponse à l'interpellation de Mme Roxane FARAUT-LINARES concernant la mobilité dure. (en annexe)

La discussion est ouverte.

Mme Roxane FARAUT-LINARES remercie M. le Municipal pour sa réponse, toutefois elle n'est pas satisfaite et reviendra prochainement sur ce sujet.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

23. Réponse à l'interpellation de M. David VOGEL intitulée « Du moment idoine pour rénover une place de jeux ».

La discussion est ouverte.

Mme Bernadette NELISSEN voulait juste signaler, au nom de La Balle au Bond, que cette place de jeux est extrêmement bien réussie et, selon les enfants, il s'agit de la place de jeux « la pire cool de Nyon ».

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

24. *Préavis N° 13 concernant l'harmonisation des registres. Demande d'un crédit de fonctionnement de CHF 95'000.- TTC.*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

25. *Communications municipales.*

M. le Municipal Olivier MAYOR répond à M. Christian UDASSE au sujet des déchets à la route de St-Cergue. Différents services de la commune ont réussi à trouver des solutions avec les habitants et une entreprise mène actuellement divers travaux.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY répond à M. Braulio MORA au sujet de l'utilisation des bornes de recharge pour véhicules électriques. Elle rappelle que Nyon dispose de deux bornes de recharge, répertoriées sur le site www.park-charge.ch. Les abonnés s'inscrivent directement auprès de l'exploitant et Nyon reste propriétaire et responsable des bornes. Pour répondre aux questions de M. Mora, elle signale que le laps de temps de 6 mois est un peu court pour tirer un bilan significatif, toutefois, il en ressort que la promotion pour ces infrastructures a été effectuée pendant les événements de la semaine de la mobilité, mais que la promotion ciblée pour le public des entreprises reste à faire. Si l'exploitant, Park & Charge, ne possède pas de statistiques détaillées par région, il remarque une augmentation des adhérents de 25 à 30%. La consommation d'électricité des deux bornes de recharge est insignifiante selon les SI. Un bilan plus détaillé pourra être fait après une année.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY signale d'autre part, que M. Sylvain Hubert, chef de service de l'urbanisme, est en arrêt maladie pour une durée indéterminée. Durant son absence, M. François Girard, ancien syndic de Tolochenaz, économiste et chef d'entreprise à la retraite, assumera l'intérim à un taux d'activité de 50%.

M. le Municipal Claude ULDRY revient sur le préavis N° 19, pour lequel il n'y aura pas de représentant de la Municipalité en commission. Il souligne que si les tarifs doivent entrer en vigueur rétroactivement, il s'agira de le mentionner dans les conclusions du préavis. De plus, il faudra que la secrétaire précise au service des finances les personnes présentes lors des séances qui se seront tenues avant l'approbation du préavis. Par ailleurs, sur la proposition de faire voter les émoluments avant la fin de la législature, il suggère de préciser que le préavis devrait être déposé et voté par la législature sortante.

M. le Municipal Claude DUPERTUIS répond à M. Jacques HANHART au sujet de la société Nyon Vidéotext SA. La parution vue par M. Hanhart dans la FAO semble être une annonce automatique du registre du commerce, qui paraît régulièrement. Cette société est toujours enregistrée, maintenue existante malgré qu'elle n'ait plus d'activités, mais les représentants des actionnaires estimaient qu'elle pouvait éventuellement reprendre d'autres activités. Ceci n'étant plus le cas, la société est toutefois en cours de liquidation.

M. le Municipal Claude DUPERTUIS répond encore à M. Hanhart au sujet du changement de luminaires à l'avenue Viollier. Le choix des nouveaux luminaires a fait l'objet d'une étude approfondie du marché. La technologie LED a été recherchée, mais il s'est avéré que de tels luminaires en version suspendue n'étaient proposés que par un seul fournisseur sur le marché suisse en 2010. Après analyse, il n'a pas été retenu car il ne répondait pas aux besoins et son coût était de l'ordre de trois fois supérieur. Pour une utilisation correcte, les luminaires choisis ne présentent pas de danger, mais nécessitent une élimination selon des règles très strictes. La Municipalité est très sensible au développement durable et mène actuellement des tests avec des ampoules ne contenant pas de métaux lourds, voire sans

mercure et sans plomb. De plus, ils sont persuadés que la technologie LED est en évolution constante et sera la solution d'avenir pour l'éclairage. Par conséquent, ils suivent attentivement les nouveaux produits mis sur le marché. Ainsi en début d'année une étude de différents modèles destinés à un réseau routier secondaire a été menée et des luminaires LED sont actuellement en test au chemin des Marais.

M. le Municipal Claude DUPERTUIS répond également à M. Jean-Pierre VUILLE au sujet du déboisement à l'avenue Cortot 8. Il signale que le nouveau propriétaire a décidé de remettre en état la maison et le terrain. Une demande a été faite en bonne et due forme. En fait, ce ne sont que des broussailles, fortement densifiées, qui ont été enlevées, à l'exception d'un arbre malade. Dans ce cas, la commission des arbres n'est pas consultée, mais le service des Espaces Verts, l'est dans tous les cas.

Enfin, au sujet du prix du gaz, il précise que les SI ont fait des propositions de prix à la Municipalité. Le prix du gaz suit les hausses et baisses du prix du mazout. Il signale que pour les consommateurs privés, l'indexation est suivie avec environ 4 mois de retard, afin de pouvoir lisser les pointes. Selon les calculs faits, le prix du gaz sera baissé de 0,2 cts /kwh dès le 1.11.11.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT revient sur un courrier des lecteurs paru dans la presse par une conseillère communale qui a cru bon rendre publique une réunion privée entre la Municipalité et les citoyens du quartier des Fontaines, au sujet des requérants d'asile. La Municipalité a souhaité un dialogue dans un esprit de courtoisie avec les auteurs d'une pétition, et estime que la qualité de conseillère communale devrait inciter à une certaine retenue, même si le sujet est très émotionnel. Il regrette cette récupération polémique d'une tentative de dialogue qui se voulait constructive. Si le thème concerne tous les Nyonnais, dans le cas précis, il s'agit d'une rencontre privée et non d'une manifestation publique. La Municipalité ne fait pas preuve d'angélisme car les problèmes existent mais souhaite pouvoir s'entretenir avec la population dans un climat de respect.

26. Divers et propositions individuelles.

M. Gregory DURAND revient sur la cour du Rocher. En lien avec le rapport N° 150 déposé en février 2010, la commission unanime avait proposé de rajouter un candélabre de type énergie solaire. Ce candélabre n'est toujours pas posé et il souhaite savoir ce qu'il en advient.

M. le Municipal Claude ULDRY précise que sans ces luminaires le préavis serait déjà bouclé. Par contre, ils cherchent le modèle de lampadaire adéquat à installer dans cette cour, en partenariat avec les SI, car le service des bâtiments n'a par exemple pas de nacelle pour les réparer, ni de matériel ou de technicien. Il espère que d'ici l'année prochaine un modèle aura été trouvé.

Mme Jessica JACCOUD revient sur l'horaire CFF 2013. Elle rappelle que ce dernier prévoit, entre autres, la suppression des arrêts à Nyon sur la ligne directe ICN Genève – Bienne. Le 22 septembre par le biais d'un communiqué, la Municipalité se dit « rassurée par les nouvelles propositions des CFF concernant l'aménagement de l'horaire ». Elle pose les questions suivantes :

- Quelles sont exactement ces nouvelles propositions ?
- De quelle manière la Municipalité entend-elle rassurer les citoyens nyonnais et les 3677 signataires de la pétition initiée en juin 2011 à ce propos ?

M. Philippe BEURET signale que l'article 30 alinéa 11 du règlement du Conseil précise que le Bureau a pour attribution de veiller à l'aménagement de la salle du Conseil. Il fait remarquer que la position du parti socialiste, situé sous l'écran, rend difficile la consultation des résultats du vote électronique. Il demande de revoir l'aménagement et la disposition de la salle, voire d'effectuer un tournus.

M. Jean-Paul URSENBACHER est profondément déçu par ce qui s'est passé à la buvette de la plage. Il souhaite que l'année prochaine les dossiers soient étudiés beaucoup plus sérieusement quant au choix du tenancier.

Sur le même sujet, M. Pierre GIRARD relève que le bilan qui devait se faire à l'automne a pu être fait au 31 août, ce qu'il trouve navrant. De par son métier, il est régulièrement en contact avec les tenanciers de buvettes qui n'ont pas fait une si mauvaise année. On voit également que le fait de confier la plage à une association qui sous-traite n'est pas une bonne solution. Même pour une ouverture de quelques mois, on doit avoir affaire à des professionnels, ce qui n'était pas le cas. Il souhaite également que l'on fasse le bon choix l'année prochaine.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT reconnaît qu'il s'agit d'une mauvaise expérience pour tout le monde. Le délai était trop court quand le congé a été reçu et une attention toute particulière sera portée dans le choix du prochain tenancier. Un certain nombre de dossiers ont déjà été reçus et une décision devrait être prise d'ici mi-décembre.

M. Robert JENEFSKY fait remarquer que la signalisation routière indiquant où se trouve le théâtre de Marens est difficilement compréhensible pour les gens de passage. A l'angle de la route de Divonne – route de la Morâche, il est indiqué « Théâtre de Nyon », alors qu'il s'agit du théâtre de Marens, et un peu plus loin, au rond-point de la route de Clémenty, il est fait mention du parking de l'Aula. Il estime qu'il est temps de mettre la signalisation en adéquation.

M. Jean-Robert DOUSSE a constaté qu'il n'y a aucune poubelle à l'avenue Viollier, ni à la rue Juste-Olivier. Il ne faut dès lors pas s'étonner de trouver des débris par terre. Il demande également si un changement d'affectation a été fait à l'avenue Viollier 13 qui est maintenant occupé par une agence immobilière alors qu'avant il s'agissait des bureaux du Stade Nyonnais. Enfin, il fait remarquer qu'au croisement de la rue Gachet – Juste-Olivier, il n'y a pas de visibilité et des accrochages ont souvent lieu. Il demande s'il est possible de faire quelque chose afin d'y remédier.

M. Christian UDASSE demande quel est le coût exact du papier envoyé à tous les Conseillers communaux. De là, il fera une proposition.

M. Maurice GAY demande s'il est possible d'étendre les places de parc pour les vélos à Rive car les bornes de recharge électrique ont réduit l'espace pour les vélos et motos. Ensuite, il regrette que la piscine de Colovray ait fermé après le week-end du Jeûne, et il demande si le service des sports peut avoir un peu de souplesse et la laisser ouverte un peu plus longtemps afin de renflouer les caisses communales lors d'années comme celle-ci.

M. Bernhard WILLI se demande où sont les priorités des dépenses de la Municipalité. Alors que lors de la dernière séance il a été question de la multiplication des salles de spectacles, que l'on va également engager plusieurs millions pour le musée du Léman, sans compter les frais d'exploitation, la Municipalité n'a pas assez d'argent pour un minimum d'entretien des chaussées, trottoirs, canalisations, ni pour l'éclairage de la cour du Rocher, la réfection des pistes en tartan et terrains de basket ou encore un toboggan et plongeur à la plage des 3 Jetées. Il souhaite connaître les priorités et demande également un avis de la commission des finances lorsqu'elle examinera le budget.

Mme Christine TROLLIET revient sur une motion déposée à la fin de la dernière législature, appuyée par tous les partis et notamment la COGES, qui demandait à la Municipalité de faire une proposition quant à une représentativité du Conseil au sein du conseil intercommunal du Conseil régional. Si la Municipalité a le temps de répondre à une motion, elle espère qu'elle ne fera pas attendre le Conseil trop longtemps pour faire une proposition, les travaux ayant déjà commencé.

D'autre part, elle souhaite que la Municipalité pose des poubelles de tri lors des grands marchés.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT lui précise que le point serait fait après un délai de 2 ans, or cela ne fait qu'une année et demie que Nyon est au Conseil régional. De plus, c'est le SAG qui doit répondre à cette question et que, suite à une vacance de poste, celui-ci se trouve un peu débordé.

Mme Véronique BÜRKI-HENRIOD pose diverses questions au sujet de la venue des différents cirques sur la place Perdtemps :

- Comment se fait-il que depuis 2 ans la place Perdtemps est fermée depuis le jeudi pour le cirque Knie, alors qu'il ne s'y passe rien ?
- A quelles conditions les parkings Perdtemps, Rive-Est et Colovray sont-ils octroyés ?
- Sans parler du grand préjudice que subissent les commerçants à l'aube d'un week-end prolongé, elle souhaite également savoir où sont prévues les places de parking pour les visiteurs du cirque.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 22h.32.

CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président :

Is

Christian Puhr

La secrétaire :

Is

Nathalie Vuille

Annexes : Liste des commissions
Interpellation du PIN sur la stratégie municipale d'acquisitions de biens fonciers
Réponse à l'interpellation de Mme Roxane FARAUT-LINARES sur la mobilité dure